

**RAPPORT N° 93/1-28
au Conseil Municipal**

OBJET

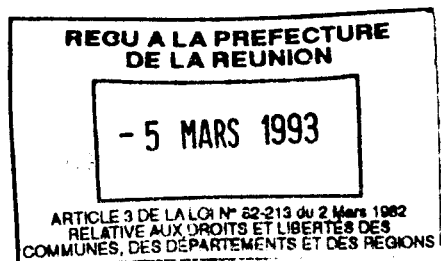
**AUTORISATION D'ORGANISER UN CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE**

Afin d'augmenter l'effectif du Service de la Police Municipale, je vous demande l'autorisation d'organiser un concours interne sur épreuves en vue de pourvoir deux postes de gardien de Police Municipale.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 931 article 619 du Budget Primitif de 1993.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/1-28
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 février 1993

OBJET

**AUTORISATION D'ORGANISER UN CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative ux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/1-28 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions,
Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil Municipal approuve l'organisation d'un concours interne sur épreuves pour le
recrutement de deux gardiens de Police Municipale.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le - 5 MARS 1993

